

# Règlement du concours photos Dans le cadre de la Journée nationale des bibliothèques d'IUT 2021 BU de Roanne

## ARTICLE 1 : ORGANISATION DU CONCOURS

Le Service Commun de la Documentation (SCD) de l'Université Jean Monnet, situé :  
**1 Rue Tréfilerie,  
42023 Saint-Étienne, France**

organise un concours qui aura lieu du **22 au 30 novembre 2021** à la Bibliothèque Universitaire de Roanne dans le cadre de la journée nationale des bibliothèques d'IUT et selon les conditions ci-après définies.

## ARTICLE 2 : OBJET DU CONCOURS

L'objectif de ce concours est d'inviter les étudiants à se prendre en photo dans leur espace préféré dans la BU de Roanne.

Les participants au concours enverront leurs photos dans les conditions fixées dans le présent règlement.

## ARTICLE 3 : MODALITES DE PARTICIPATION

La participation au concours est ouverte à tous les usagers inscrits dans les bibliothèques de l'UJM et des réseaux BRISE-ES, elle est gratuite et sans obligation d'achat.

Elle implique l'acceptation pure et simple du présent règlement, en toutes ses dispositions, le respect du règlement intérieur des bibliothèques, des règles de déontologie en vigueur sur internet, ainsi que des lois et règlements applicables aux concours gratuits.

Les participants peuvent déposer plusieurs photos différentes.

Ils s'engagent à respecter les dispositions relatives au droit à l'image, à ne pas envoyer de photographie qui puisse tomber sous le coup des lois et autres dispositions relatives à la diffamation publique ou privée, à l'injure, à la protection de la vie privée, à l'image des biens, ou à la contrefaçon qu'il s'agisse du droit d'auteur, des marques ou brevets, à la dignité humaine et à l'ordre public.

D'une manière générale, le non-respect des conditions de participation énoncées dans le règlement entraînera la nullité de la participation.

## ARTICLE 4 : ANNONCE ET DEROULEMENT DU CONCOURS

Le concours est annoncé par affichage sur site et sur le site web des BU.

**Explication du principe du concours :** La participation à ce concours se fait en envoyant une ou plusieurs photos à la BU de Roanne par mail à l'adresse suivante : [bu.roanne@univ-st-etienne.fr](mailto:bu.roanne@univ-st-etienne.fr) avec ses coordonnées.

## Calendrier :

Envoi des photos à l'adresse indiquée du 22 au 30 novembre 2021 à 15h.

Un jury composé de membres de l'équipe du SCD déterminera les 5 photos les plus originales.

Les noms des 5 gagnants seront affichés le mardi 30 novembre 2021 à la BU à partir de 16h.

## ARTICLE 5 : CRITERES DE SELECTION DES GAGNANTS

Les gagnants seront les auteurs des photos ayant reçus les meilleures appréciations du jury et répondant aux conditions suivantes :

- Mise en scène du candidat dans son espace favori dans la BU

- Créativité
- Originalité

#### **ARTICLE 6 : MODALITES D'ATTRIBUTION DES LOTS**

Les gagnants des lots seront avertis par affichage et par courriel.

Le résultat du concours sera publié la semaine suivant la clôture du concours sur le site web des bibliothèques.

Si les informations communiquées par le participant ne permettent pas de l'informer de son gain, il perdra la qualité de gagnant et ne pourra effectuer aucune réclamation.

Composition des 5 lots : 1 Sac à dos + 1 Gourde BU + 1 mini enceinte Bluetooth

#### **ARTICLE 7 : DROIT D'AUTEUR**

Dans le cadre ainsi défini, les participants cèdent au SCD :

- le droit de reproduire ou faire reproduire les photographies transmises.
- le droit de présenter et communiquer au public tout ou partie des photographies dans le cadre de leurs activités non commerciales.

#### **ARTICLE 8 : COMMUNICATION DES GAGNANTS**

Les gagnants autorisent le SCD à utiliser leurs noms et prénoms dans toutes publications liées au concours sans qu'aucune participation financière ne puisse être exigée à ce titre.

#### **ARTICLE 9 : RESPONSABILITE**

Si le bon déroulement administratif et/ou technique du concours est perturbé par une cause échappant à la volonté du SCD, celui-ci se réserve le droit d'interrompre le concours.

Toute fraude ou non-respect du présent règlement pourra donner lieu à l'exclusion du concours de son auteur.

#### **ARTICLE 10 : DEPOT DU REGLEMENT**

Le règlement complet est disponible à titre gratuit et peut être consulté ou téléchargé sur le site web des BU.

#### **ARTICLE 11 : ACCEPTATION DU REGLEMENT**

La participation au présent concours entraîne l'acceptation pleine et entière de l'ensemble des clauses et conditions du présent règlement.

Fait à Saint-Etienne, le 16/11/2021